



DEMANDE D'UNE DÉROGATION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE

Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (C-11)

Identification

Propriétaire

Demandeur (si différent du propriétaire)

Compagnie et raison sociale

Nom et prénom

Adresse

Téléphone

Courriel

Identification du bâtiment

Adresse

Numéro de lot

Description du projet

Montant de l'investissement:

Type d'immeuble

Immeuble dont au moins la moitié des logements sont occupés par le propriétaire.

Immeuble dont l'ensemble des logements sont occupés par un usage autre que résidentiel.

Immeuble dont l'ensemble des logements sont vacants depuis une date antérieure au 28 janvier 2000.

Pièces à fournir

Formulaire de demande dûment complété et signé

Paieement des frais d'étude exigibles

Liste des locataires et/ou propriétaires-occupants, incluant les numéros de logement

Récépissé attestant la date de réception par la Régie du logement de l'avis d'intention envoyé aux locataires

Trois preuves de résidence de chacun des propriétaires-occupants (ex: titre de propriété, permis de conduire, compte d'Hydro-Québec, compte de téléphone, attestation d'assurance habitation, etc.)

RETOURNER À :

**Direction de l'aménagement urbain
et des services aux entreprises**

800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8

Déclaration

Je soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et m'engage à déposer tous les documents requis à la demande des services concernés. Je comprends qu'une dérogation accordée par l'arrondissement de Ville-Marie ne constitue pas une autorisation de convertir un immeuble en copropriété divise et que seule la Régie du logement peut autoriser une telle conversion.

Signature

Date